



Andry Rajoelina (à gauche), Hery Rajaonarimampianina (au centre) et Mamy Ravatomanga (au fond à droite) -pour qui le président de la république en phase finale a travaillé, et qui l'a présenté au président de la transition qui l'a nommé ministre pour quatre bonnes années-. Hery était alors un homme intègre et consciencieux. Mais où Judas était assis, déjà?

« *Il faut se méfier de l'eau qui dort* ». Plus que jamais, ce dicton français signifiant qu'il faut être méfiant vis-à-vis de quelque chose ou de quelqu'un de calme ou d'apparence inoffensive, s'applique à ce Hery Rajaonarimampianina qui a bien goupillé son affaire.

A cela s'ajoute aussi, l'autre expression française : « *l'occasion fait le larron* ». Explication de deux spécialistes. 1.

« *Hors toute notion de vol ou de mauvaise action, cette phrase signifie qu'en présence de circonstances favorables, un individu peut passer à l'acte, commettre une action, bonne ou mauvaise, parce que les gens, le lieu, le temps, etc. s'y prêtent, lui en offrent l'opportunité* »

.

2.
« *La tentation peut être si forte que devant cette "occasion" on perd tous ses moyens, sa contenance, sa résistance, ses bonnes manières, son sens civique et... on commet un acte inavoué, impensable en temps normal* »

.

Le « *temps normal* » pour Hery Rajaonarimampianina, c'était avant sa rencontre avec Voahangy, une jeunesse issue du quartier de Tsimbazaza. Il ne s'agit pas d'entrer dans sa vie privée mais puisque, durant près de 5 ans, il a privé les Malagasy de vie, je ne vais pas me gêner car, en plus, il est un personnage public qui a amené la nation malgache toute entière dans un état de pays encore plus soumis aux étrangers que durant la colonisation. Et je mesure

mes paroles. D'aucun dira que cet article est inutile et ne changera pas grand'chose à ce qui se passe actuellement à Madagascar.

Certes, mais il importe de comprendre -et bien comprendre- pourquoi, lui, fils de pasteur, homme intègre, toujours à l'écoute des autres et affable, est devenu un président de la république élu qui n'a plus rien maîtrisé dans la gestion des affaires de l'État, mais qui s'est enrichi de manière éhontée sur le dos de son peuple. **Pourquoi, réellement, en est-il arrivé là, sans que personne n'ose en parler ?** **Vous êtes tous en droit de savoir**

. Allons-y pour les archives, les preuves qui serviront au Tribunal de l'Histoire qui le jugera (« *ho tsarain'ny Tantara izy na tiany na tsy tiany ary mila porofo izany fitsarana izany* »). *Let' go !*

Après avoir obtenu, en 1982, un diplôme de Maîtrise en Sciences Économiques de l'Université d'Antananarivo, Hery Rajaonarimampianina part au Québec, Canada, où il obtiendra, en 1986, un DEA en Sciences Comptables décerné par l'Université de Trois-Rivières. A l'époque, il était marié à Claudia Nivohanta Andrianamoizana, mère de Matthieu, né là-bas en 1987. De retour au pays, il enseigne à l'INSCAE (Institut national des sciences comptables et de l'administration d'entreprises) aux 67 ha et, en 1991, il retourne au Canada pour y décrocher un Diplôme certifié d'Expertise Comptable C.G.A (***Certified General Accountant's Association***).

En 1995, il quitte l'INSCAE et travaille pour le cabinet Delta, sis à Tsaralàlana, spécialisé en expertise comptable, avant de fonder son propre cabinet d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes dénommé Auditeurs - C.G.A. Le siège se trouve sur l'avenue de l'Indépendance. Il travaillera pour de grandes sociétés comme Tiko et Sodiat, plus particulièrement, dans les domaines du conseil, de l'audit, de la comptabilité, du juridique, et de l'organisation financière et sociale de sociétés nationales et internationales.

En 2003, il devient Président de l'Ordre des Experts Comptables et Commissaires aux Comptes de Madagascar pour un mandat de cinq ans et, en 2004, il est nommé vice-président du Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC) et Conseiller du Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI). A l'époque, tout le monde le loue comme étant un homme de foi et de conviction, une personnalité intègre. Ce qui était vrai et vraiment vrai de vrai. Membre de l'église protestante réformée FJKM, il participe activement aux actions en faveur de cette église ainsi que de toutes les confessions classiques traditionnelles.

Entre-temps, son mariage bat de l'aile. Et c'est justement dans ces moments de difficultés conjugales qu'il est présenté au président de la transition par Mamy Ravatomanga pour qui il travaillait pour le groupe Sodiat. En septembre 2009, Andry Rajoelina le nomme ministre des Finances et du Budget, succédant à Benja Razafimahaleo. Et dans sa vie « *privée* », tout va se précipiter...

Comment cela s'est-il passé ? Vous le saurez dans mon prochain livre. Pour l'heure, sachez qu'il a « *rencontré* » une certaine Voahangy alors serveuse chez Mad'Délices à Isoraka (elle avait aussi travaillé à la même enseigne sise Ankaditapaka Ankadifotsy auparavant), à proximité du ministère des Finances. Il divorce de Claudia, se marie en catimini avec cette jeune inconnue et achète une énorme maison dans le quartier natal de cette dernière : Tsimbazaza. A partir de là, plus ne sera comme avant pour lui et il ne sera plus jamais le même homme que tous ont connu, y compris moi. On connaît tous la suite. Question : a-t-il eu le temps de bien connaître cette Voahangy et -surtout- ses fréquentations ? Il semble bien que non, hélas.

Mais le sujet de ce dossier est de démontrer, preuve à l'appui, comment il a réussi à s'enrichir pour satisfaire aux « *besoins* » d'une inconnue qui lui a fait des enfants en deux temps trois mouvements aussi... Les puristes parlent de « *famille recomposée* »

mais personne, jusqu'ici, n'a pu rédiger une biographie de cette Voahangy dont j'ai déjà, divulgué le nom de jeune fille, qui est Randriamanana. Ainsi, vous lirez, inclus dans cet article, un document qui résume tout -à partir du moment où il a été nommé ministre des Finances et du Budget- et qui permet de comprendre que le système de

« *jeu d'écritures* »

demeure face à l'inertie complice d'entités « *spécialisées* » en la matière : Bianco, Samfin et compagnie.

ABUS ET NON-RESPECT DES PROCEDURES PAR LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET DANS LE CADRE DE LA BONNE GOUVERNANCE METTANT EN DOUTE SON INTEGRITE

Abus de l'utilisation du versement au compte de dépôt ou compte d'attente

Le versement au compte de dépôt est une procédure par laquelle l'ordonnateur engage des dépenses aux fins de versement des crédits correspondants à un compte ouvert auprès du trésor public. Un régisseur de compte est nommé à l'ouverture du compte de dépôt.

Un compte de dépôt ne peut être ouvert que sur AUTORISATION du Ministre des Finances et du Budget.

Par cette procédure qui déroge à la procédure standard classique, le régisseur peut émettre et signer un chèque (sur ordre de son chef ou de l'ordonnateur ou de son propre gré) et se fait payer auprès du trésor public SANS PRECE JUSTIFICATIVE.

Ce paiement par simple chèque de Trésor émis par le régisseur SANS EXIGENCE de JUSTIFICATION et n'étant pas soumis aux différents contrôles, expose le responsable et le Trésor public aux différents risques suivants :

- Non-respect de procédure de passation de marchés publics
- Favoritisme
- Détournement de fonds publics ou malversations consécutives à l'absence de contrôle et de justification
- Abus divers (prix excessifs, fausse imputation des dépenses)
- Prestations fictives et /ou non conformes
- Prestations fictives et /ou non conformes

A partir de cette définition du compte de dépôt et les risques qui en résultent, il a été relevé les abus et fautes de gestion ci-après :

1) Non-respect des règles de dépenses devant être versées au compte de dépôt

Si les cas de versement au compte de dépôt sont limitativement autorisés aux :

- Fonds spéciaux
- Contribution de l'Etat aux projets sur financement extérieur
- Etablissement publics nationaux
- Organes de contrôle,

il a été constaté l'utilisation abusive de cette procédure pour la nature des dépenses autres que celle prévue et citée ci-dessus.

En effet, au niveau national, les montants des versements au compte de dépôt :

en 2009 sont de : 128 500 000 000 Ariary *à la SI (niveau du niveau FIAD)*
Ministère de l'aménagement du territoire

en 2010 : 245 400 000 000 Ariary dont Ar 200 000 000 000 au niveau de la Présidence

Il est à noter que l'ouverture du compte de dépôt est soumise à l'AUTORISATION du Ministre des Finances et du Budget.

La mise en œuvre de cette procédure favorise la commission de détournement de deniers publics, et d'autant plus que les autorités étatiques (Présidence, Ministre des Finances et du Budget, Ministres) s'opposent à ce que des contrôles et des audits soient effectués sur la gestion des comptes de dépôt.

2) Au niveau du Ministère des Finances et du Budget

Dans le cadre de la bonne gouvernance, la Présidence de la HAT a donné des directives que toutes dépenses dépassant deux millions Ariary (Ar 200 000 000) doivent recevoir l'aval ou l'accord du Président de la HAT alors que le Ministre des Finances et du Budget, premier responsable de l'application de cette instruction, ne respecte pas cette directive de la Présidence SANS ETRE inquiété.

En effet, pour cette année 2011, le Ministre des Finances et du Budget a non seulement autorisé le versement au compte de dépôt non prévu par le texte d'un montant de PLUS DE CENT CINQUANTE MILLIARDS D'ARIARY (Ar 150 000 000 000) au niveau de son ministère mais chaque versement au compte de dépôt dépasse les Ar 200 000 000 000, auquel cas l'autorisation du Président de la HAT est requise avant chaque versement que le Ministre des Finances et du Budget actuel a sciemment enfreint.

3) Non respect du principe de l'annualité budgétaire

La gestion du compte de dépôt déroge au principe fondamental de l'annualité budgétaire car le retrait de fonds par chèque du trésor peut toujours être effectué jusqu'à l'épuisement du fonds disponible dans le compte. Ce qui pose problème et impacte négativement sur la gestion et le respect du plan de trésorerie.

Il est important de signaler que ces chiffres sont disponibles et vérifiables auprès du système d'information intégré des finances publiques (SIGFP) du Ministère des Finances et du Budget.